

29 oct 2021 -21:15

Appartient à Conseil des ministres du 29 octobre 2021

Mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Le Conseil des ministres reconnaît l'importance du plan d'action national belge *One Health* de lutte contre la résistance antimicrobienne.

La résistance aux antimicrobiens (AMR) est l'une des plus grandes menaces pour la santé publique d'aujourd'hui et de demain. Depuis de nombreuses années, la Belgique est active dans la lutte contre l'AMR, tant dans le domaine de la santé humaine que dans celui de la santé animale et vise à réduire et améliorer l'utilisation des agents antimicrobiens (et des antibiotiques en particulier), en vue d'éviter le développement et la propagation de germes résistants. Par ailleurs, les faits nous apprennent qu'il existe une transmission de bactéries résistantes entre les humains, les animaux et l'environnement, et qu'une approche intersectorielle et multidisciplinaire est nécessaire.

Ce plan national se base sur une approche commune « *One World, One Health* » (1W1H), dans laquelle chacun est responsable de la problématique et collabore afin de dispenser des soins les plus adaptés aux hommes et aux animaux, de fournir des aliments sûrs et un environnement sain à tous les citoyens. Sur la base des directives édictées en 2019, en accord avec les cellules stratégiques des ministres fédéraux et avec les entités fédérées réunies au sein de la conférence interministérielle Santé, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a coordonné le développement d'un plan d'action national répondant à l'approche 1W1H afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

L'objectif, au travers de ce plan, est de rassembler l'ensemble des initiatives dans un cadre pluriannuel baptisé "Plan d'action national belge *One Health* de lutte contre la résistance aux antimicrobiens" afin de créer plus de cohérence et de mettre sur pied un dispositif de coopération et de coordination efficace. Ce plan comprend d'une part des actions déjà existantes soutenues par des budgets déjà engagés et d'autre part de nouvelles actions pour lesquelles un nouveau budget de 20.872.164 euros a été octroyé en vue du financement du plan pour les années 2022- 2025.

Ce budget couvre les actions qui seront entreprises au niveau fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole
+32 478 34 23 77
pascal.devos@khattabi.fed.be